



CTL en audio-conférence du 3 juillet 2020 de la DiSI Île-de-France

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du CTL,
Mesdames et messieurs,
Cher·e·s camarades,

La CGT FiP a déjà longuement développé ses revendications lors des déclarations liminaires des deux précédentes instances. Rappelons-les brièvement.

Nous dénonçons le racket opéré sur les ARTT et congés pouvant aller jusqu'à 10 jours perdus cette année, et deux, l'année prochaine. L'ordonnance infâme doit être abrogée. Nous allons encourager les collègues à formuler des recours hiérarchiques en ce sens.

Nous demandons que la centaine de collègues concernés par les écrêtements (à la suite de l'in vraisemblable retournement de point de vue de la DG) puissent bénéficier de journées de récupération dans des conditions convenables. Il vous appartient de traiter à l'échelle de la Direction ces cas avec un esprit de justice et de bienveillance. Si d'aventure, tel n'était pas le cas, nous allons aussi encourager les collègues à formuler des recours hiérarchiques en ce sens pouvant aller à des recours devant les TA compétents.

Nous profitons de cette instance pour informer tous les membres du CTL de l'inique projet de décret que s'apprête à promulguer le ministre de la Fonction Publique, consistant notamment à diviser par 4 le nombre de jours d'autorisations d'absence pour les gardes d'enfants. C'est une honte !

A l'ordre du jour de ce CTL figure l'examen de la fermeture des ADO avec un avis demandé. Pour la CGT, la fermeture de cet atelier aurait largement pu être évité. Avec les personnels, dans l'unité syndicale, nous avons combattu contre la fermeture des ateliers. Nous reviendrons sur ce point le moment venu, avec une proposition intersyndicale de résolution permettant de limiter les dégâts pour les personnels.

Nous attirons l'attention du CTL sur la situation de l'atelier EIFI de Nemours. Dans le document de bilan d'activité de la DiSI pour l'année 2019, il est parfaitement indiqué que l'activité de cet atelier est en hausse. Qui pourrait penser que ce magnifique outil de travail soit liquidé ? Qui pourrait entrevoir que les agents de ce service voient leur poste supprimé ?

Alors que le contrat de leasing s'achève dans 2 mois, il paraît impossible que, vous, Directeur ne sachiez pas le sort réservé à notre atelier. Il faut donc donner dans ce CTL une réponse claire et nette. Les personnels attendent. La CGT combat avec acharnement toute menace de fermeture de l'atelier, et prendra toutes les initiatives en ce sens.

Enfin, preuve que la pandémie n'est pas finie, un service de l'ESI de Nemours pour l'essentiel de ses personnels, a été placé en quatorzaine à la suite d'un cas révélé positif. Nous tenons à saluer les efforts de la Direction de l'ESI de Nemours, pour sa réactivité en dépit de consignes sanitaires administratives pour le moins ambiguës. Il en ressort pour la CGT qu'un véritable protocole doit être établi avec des consignes claires (point de départ de la quatorzaine, nécessité et nombre des tests), d'autant que les autorités sanitaires indiquent clairement la possibilité d'une seconde vague du virus à venir.

Merci de votre attention.